

HARMONISATION DU TEMPS DE TRAVAIL MURETAIN AGGLO

= Augmentation du temps de travail pour un salaire constant

Projet Muretain Agglo	Ex CAM			Ex Axe Sud			Ex SIVOM de Saint Lys			Ex CCRCSA		
	Avant	Après	Différence	Avant	Après	Différence	Avant	Après	Différence	Avant	Après	Différence
Temps de travail par semaine	39h	39h20	+20mn	35h	39h20	+260mn	37h30	39h20	+110mn	35h	39h20	+260mn
Temps de Travail annuel en heures	1586	1607	+ 21	1565	1607	+42	1600	1607	+7	1607	1607	0
Congés	38	25	- 13	27*	25	- 2	25	25	0	27*	25	- 2
RTT	12	24	+ 12	0	24	+24	7	24	+17	0	24	+24
Lundi de Pentecôte	-1	0	+1	-1	0	+1	1	0	1	0	0	0
Journée du Président / Maire	0	0	0	Jusqu'à 3	0	-3	2	0	-2	0	0	0
Jour supplémentaire	0	0	0	5	0	-5	5	0	-5	0	0	0

*2 jours de fractionnement inclus dans les congés annuels sans conditions

Sur la question des droits à congé des agents à temps partiel et à temps non complet :

Pour les agents à temps partiel et des agents à temps non complet, les droits à congés sont calculés au prorata des obligations hebdomadaires de service sur une base de 25 jours par an :

- 4,5 jours de travail hebdomadaire = 22,5 jours
- 4 jours de travail hebdomadaire = 20 jours
- 3,5 jours de travail hebdomadaire = 17,5 jours
- 3 jours de travail hebdomadaire = 15 jours
- 2,5 jours de travail hebdomadaire = 12,5 jours

Sur la question des droits à RTT des agents :

- Agent à temps complet = 24 jours
- Agent à temps partiel à 90% = 21,6 jours
- Agent à temps partiel à 80% = 19,2 jours
- Agent à temps partiel à 70% = 16,8 jours
- Agent à temps partiel à 60% = 14,4 jours
- Agent à temps partiel à 50% = 12 jours

HARMONISATION DU TEMPS DE TRAVAIL MURETAIN AGGLO

= Augmentation du temps de travail pour un salaire constant

Une question ? Un renseignement ?

Dans le respect des règles sanitaires, le syndicat CGT invite tous les agents du Muretain Agglo à une rencontre :

1) à la grande salle de réunion du centre de loisirs de Brioudes à Muret (Chemin de Brioudes - Entrée parking chemin de

Saint Jammes) le :

- **Jeudi 20 mai** : de 18h00 à 19h00 ou de 20h à 21h
- **Jeudi 10 juin** : de 8h00 à 9h ou 10h à 11h ou de 13h à 14h ou de 15h à 16h ou de 17h30 à 18h30 ou de 19h à 20h

2) sur votre lieu de travail le **19 mai** et le **1^{er} juin** : pour convenir de l'heure du rendez-vous, merci de vous inscrire au 07 77 99 07 84 ou par retour de mail à syndicatcam.cgt@gmail.com

Si cette rencontre se déroule pendant votre temps de travail, utilisez vos droits !!!!

Tout agent quel que soit son statut a droit à 1 heure d'information mensuelle (HMI). Possibilité de cumuler 3 heures d'HMI en 1 fois sur 1 trimestre. Les HMI sont rémunérées et ne doivent pas être rattrapées. Le temps de trajet est en plus du temps d'HMI (30 minutes aller-retour). Pour les modalités, vous pouvez demander à votre hiérarchie ou à votre syndicat CGT au 07 77 99 07 84.



Pour suivre l'actualité de votre syndicat : <https://www.facebook.com/CGT.Muretain.Agglo>